

**DEPARTEMENT DES PYRENEES  
VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
08/10/2025

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Procurations : 06  
Votants : 28

**OBJET :**

**ORGANISATION**

-----

**Remplacement d'un  
membre de la commission  
Patrimoine et travaux**

En l'an deux mille vingt-cinq et le quinze octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, Mme FERRIZ Paulette, PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. le Maire ; M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, adjoint ; Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe ; M. REDONDO Simon, conseiller municipal, à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme JUSTAFRE Stéphanie, Adjointe

VU l'article L 2121-22 du CGCT qui permet au conseil municipal de former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal,  
VU la délibération n°20d/2022 en date du 23 février 2022 portant refonte et composition de la commission Patrimoine et Travaux,

VU la délibération n°143/2023 en date du 25 octobre 2023 portant remplacement d'un membre de la-dite commission,

CONSIDERANT que la composition de ces commissions respecte la représentation proportionnelle (7 membres pour la liste « Céret Autrement », 1 membre pour la liste « Céret Ensemble », 1 membre pour la liste « Céret 2020 – Votre Avenir »,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre de la liste « Céret Autrement » pour la bonne administration des affaires de la commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **EST ELU** membre de la commission Patrimoine & Travaux : **M. ANGULO José**, Adjoint, en remplacement de M. Marti VILA PASSOLA.

Les autres membres de la commission demeurent inchangés :

M. DUNYACH Denis, M. ANGULO José, Mme DUNYACH Monique, Mme MENAHEM Sophie, M. BERTHELOT Stéphane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, M. PLANES Jean-Jacques.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET  
Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,  
Stéphanie JUSTAFRE**

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.